



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-96

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la CCMG au sein de la Conférence Régionale du Sport ;

Madame la Présidente expose :

Pour donner suite à l'installation des conseillers communautaire, il convient de délibérer afin de désigner les représentants de la CCMG au sein des organismes extérieurs.

La loi du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) prévoit la mise en place d'une conférence régionale du sport (CRS). Le décret du 20 octobre 2020 en précise sa composition.

La conférence régionale du sport a vocation à accroître l'autonomie des acteurs du sport au sein des régions vers un modèle partenarial innovant qui les responsabilise les uns vis-à-vis des autres au bénéfice/service des usagers du sport. Cependant, il est important de préciser que la CRS ne se substituera pas aux compétences sportives des acteurs qui la composent. La plus-value réside davantage dans les convergences à trouver, pour construire ensemble une politique sportive en fonction des priorités de chacun. La CRdS est l'instance de dialogues, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires.

Son installation le 15 mars 2022 s'inscrit dans le cadre d'une réforme profonde du sport français visant à associer plus et mieux les principales composantes du secteur : les collectivités, le mouvement sportif, les services de l'État et désormais les acteurs économiques.

Sa mission consiste à réaliser un diagnostic du sport guadeloupéen et d'envisager une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un projet sportif territorial (PST) pour une durée de 5 ans.

La CRS de Guadeloupe est composée de 4 collèges pour un total de 35 membres :

- Collège des services de l'État
- Collège des collectivités territoriales
- Collège du mouvement sportif
- Collège du monde économique et social

La CCMG dispose d'un siège de représentant au sein du collège des collectivités territoriales.

Il est proposé de désigner Mme Kénia MALADIN-NEBOT, 5^{ème} Vice-Présidente, en qualité de représentant de la CCMG.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **D'APPROUVER** la désignation de Madame Kénia MALADIN-NÉBOT, 5^{ème} Vice-Présidente, en qualité de représentant de la CCMG au sein de la Conférence Régionale du Sport.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

20 JUL. 2026

20 JUL. 2026

Dr Maryse ETZOLLE

Présidente de la CCMG

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr